

COMPTE RENDU

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'an deux mil vingt un, le 08 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 21 juin 2021

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C - BERTHOD D - CHATILLON D – SALVI Q – MONET JC – FEGNE G – MARELLI F – MONOD A – BRED A Y - MORDON E - LETORT K

ABSENTS EXCUSES : GOUX C – RADDE A – CACHAT ROSSET L

A DONNE POUVOIR : CACHAT ROSSET L donne pouvoir à MORDON E

SECRETAIRE DE SEANCE : LETORT K

ORDRE DU JOUR

1. Vidéo protection – Demande de subvention
2. SEMCODA – Mise en vente de 21 logements collectifs sis 16 et 18 Rue Churchill
3. Remboursement frais de déplacement des agents
4. Divers

Le conseil municipal adopte le dernier conseil en date du 06-04-2021

Monsieur le maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention 2021 – ASA du Mont des Princes
- Comité consultatif du CCAS – Modification composition
- Socle numérique – Approbation projet et demande de subvention

1/ VIDEO PROTECTION – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

La municipalité souhaite mettre en œuvre un système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique et répondre aux problèmes de délinquance.

En effet, la vidéoprotection est à la fois un instrument de prévention et dissuasion. Elle s'avère aussi un outil précieux d'enquête en cas de délits ou d'incivilités. C'est un outil qui a fait ses preuves dans d'autres communes. Elle permet de lutter efficacement contre certaines formes de délinquances touchant directement la population et de sécuriser l'environnement de certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes. Elle doit cependant respecter les libertés publiques et individuelles et faire l'objet d'une autorisation préfectorales avant sa mise en service.

Devant la complexité du dossier et des aspects techniques spécifiques à une telle opération, il semble opportun d'associer les compétences d'un bureau d'études spécialisé.

Ces opérations peuvent faire l'objet de subventions tant pour les études préalables que pour les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de vidéoprotection, sollicite toutes les subventions possibles afin de mener à bien le projet d'installation de vidéoprotection et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration et à la transmission du dossier de vidéoprotection de la commune et à lancer la procédure de consultation du marché en procédure adaptée.

2/ SEMCODA – VENTE DE BIENS IMMOBILIERS LOCATIFS

Monsieur le maire fait part du courrier de la SEMCODA sollicitant la vente de certains biens immobiliers locatifs selon la procédure légale. Cela concerne 21 logements collectifs sis « 16 et 18, rue Churchill ».

L'offre est faite en priorité aux locataires en place. S'ils ne souhaitent pas acquérir, ils restent locataire de la SEMCODA aux conditions actuelles.

Cette cession de patrimoine social est soumise l'accord de la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à la vente de ces logements collectifs sis « 16 et 18, rue Churchill ».

3/ FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPAS ENGAGES PAR LES AGENTS

Monsieur le maire rappelle que les frais engagés par les personnels territoriaux, lors de déplacements effectués dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursement. Il propose de se prononcer sur le remboursement des frais déplacement, d'hébergement, et des frais de repas engagés par l'agent, après y avoir été préalablement autorisé. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, décide de rembourser les frais déplacement, d'hébergement, et les frais de repas engagés par l'agent, après y avoir été préalablement autorisé.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION 2021 – ASA MT DES PRINCES

Monsieur BOTTERI fait part d'une demande de subvention, à titre exceptionnel, d'ASA MT DES PRINCES.

Dans le cadre de son association, l'ASA MT DES PRINCES, a sollicité auprès de la commune, une aide financière pour 2021. A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions de la commune, Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention de : 500,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à l'ASA MT DES PRINCES une subvention pour 2021 de 500,00 euros

5/ COMITE CONSULTATIF CCAS – MODIFICATION COMPOSITION

Monsieur le maire fait part au conseil de la modification des membres de la composition du comité consultatif du CCAS.

NOM COMMISSION	PRESIDENT	REPRESENTANT ELU	CONSEILLERS MUNICIPAUX	EXTERIEURS
CCAS - Comité Consultatif	Michel BOTTERI	Delphine CHATILLON	Karine LETORT Claudine GOUX Françoise MARELLI Yves BREDA	Christine SALERNO Stéphanie BRACHET Martine ORTIZ Olivia VALLE Marie-Line BRUN

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité, approuve la nouvelle composition du comité consultatif du CCAS

6/ SOCLE NUMERIQUE (TABLETTES) ECOLE – APPROBATION PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

La commune souhaite acheter des tablettes aux écoles pour un montant estimé à 10.095,00 € TTC (8.413,00 € HT). Ce projet rentre dans le cadre du plan de relance proposé par le ministère et qu'une demande de subvention sera déposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat des tablettes pour l'école, sollicite une aide financière auprès de la Région.

7/ DIVERS

* Convention de nettoyage des conteneurs aériens destiné à la collecte des déchets ménagers recyclables avec CORBONOD : elle a pour objet de définir les modalités de nettoyage liées à l'implantation de conteneurs aériens destinés à la collecte des déchets ménagers recyclables situé sur le parking Volage « Mancin » sur CORBONOD.

* OM et Tri sélectif : installation courant automne de conteneurs semi-enterrés.

* Création d'un livret pour les consignes de tri

* Jardin partagé : achat de composteurs collectifs

* DIA

- Parcelle AB 57-59-60-239-240 « Les Capucins » - Ne préempte pas

- Parcelle AB 362 « 4, rue de Gérin » - Ne préempte pas

- Parcelle AB 307-33 « Rue François Bovagne » - Ne préempte pas

* Manifestation : 14/07/2021 – Feu d'artifice / 17/07/2021 - Repas de l'Amitiés

Le Maire
Michel BOTTERI

